Février 2018

100 % Paysans

Le Journal de la Coordination Rurale 87

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

Édito

Bertrand Venteau
Président de la Coordination Rurale de la Haute-Vienne

La « réunionite » aiguë !

Ça y est, au bout de cinq années, nous sommes devenus représentatifs. Nous avons aujourd'hui légalement le droit de siéger dans les différentes commissions départementales des services décentralisés de l'état : Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), comités techniques Safer, Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)… j'en passe et des meilleures !

Conforme à nos engagements et nos convictions, la CR87 a pu réduire le nombre de CDOA quasiment de moitié et instaurer le plus souvent possible des consultations électroniques. Objectif : diminuer et raccourcir les réunions où peu ou pas de décisions ne se prennent. En un mot, faire réaliser des économies à l'état donc aux contribuables : une première victoire.

Le plus inquiétant dans tout cela, c'est que ceux qui siègent depuis des lustres ne se soient rendus compte que ce n'est ni au nombre, ni à la durée des réunions que s'effectue la défense des paysans hauts-viennois ! Il y a dans cette « réunionite » infernale de très mauvaises habitudes prises depuis trop longtemps.

Avons-nous aujourd'hui le temps en travaillant et en gérant nos fermes, de passer un jour sur deux dans des réunions qui ne servent plus à rien ? Ou du moins, à justifier l'indemnité de quelques élus qui diront « amen » à un tour de vis budgétaire sur l'accompagnement des agriculteurs et des contraintes supplémentaires ? Ou qui servent également à justifier les salaires des nombreux administratifs siégeant dans ces commissions et qui manipulent à souhait des élus sans convictions ni réflexions ?

À la CR 87, dans le but de vous défendre sans langue de bois et en toute indépendance de l'ensemble des structures économiques et politiques, nous avons fait le choix de ne pas être publié dans le « torche-cul » si bien nommé qu'est « *L'Union Agricole* »… dont le souhait était de bâillonner le porte-voix que nous sommes pour les paysans de ce département.

Vous défendre du mieux que l'on peut, voilà notre mission. Vous défendre face à des filières qui nous volent. Vous défendre face à une réglementation intenable qui ne nous protège plus des accords de libre-échange. Vous défendre face à un système social des plus injustes et inhumain, géré depuis plus de cinquante ans par des « professionnels » ! Vous accompagner et vous soutenir tout simplement.

Alors, pour que cette famille qui ne cesse de s'agrandir, puisse continuer de vous défendre en toute indépendance, adhérez à la CR87 et venez nombreux et nombreuses à notre Assemblée générale du 16 mars !

La CR87 vous invite à son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 16 mars 2018 – 20 h

Salle des fêtes

Chabanas

87260 Pierre-Buffière

Un buffet clôturera la soirée

Venez nombreux !

Coordonnées

Coordination Rurale de la Haute-Vienne
Espace de la Seynie – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Bureau : 05 55 06 50 19 - Port : 07 86 01 67 78
Mail : limousin@coordinationrurale.fr
Site : http://www.coordinationrurale.fr/aquitaine-limousin-poitou-charentes

Notre liberté d'expression n'a pas de prix :

N/Ref : 2017/57_BV/CT
Saint-Yrieix-la-Perche, le 08 décembre 2017

Monsieur le Président
Union Agricole
13 Rue Auguste Comte
87280 LIMOGES

Objet : Publication dans les colonnes de l'Union Agricole

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu vos précisions sur les modalités d'expression dans les colonnes de l'Union Agricole, suite à notre rencontre du 22 novembre dernier.

Le Conseil d'administration et moi-même, pensons que le mode d'emploi des parutions dans l'Union Agricole que vous nous avez transféré, ne nous convient pas. En effet, vous mentionnez : « Votre article ne peut en aucun cas mettre en accusation ou stigmatiser une personne en particulier ou un organisme agricole ». Sachez que de par nos statuts, contrairement au syndicat dont vous êtes issus, nous sommes composés uniquement de bénévoles et totalement indépendants de toutes structures économiques et politiques.

Nous vous rappelons que la création de la CR87 résulte de la non-défense des paysans de la Haute-Vienne par le syndicat depuis trop longtemps à la tête de la chambre départementale d'agriculture. Par conséquent, il nous parait inconcevable d'être publiés dans votre journal sans pouvoir dénoncer les dysfonctionnements des organismes agricoles ou agissements néfastes de certains dirigeants.

Aussi, la Coordination Rurale de la Haute-Vienne continuera à travers son propre journal et ses actions, à communiquer librement, sans aucun soutien d'organisations agricoles, soient-elles sous forme coopératives ou de capitaux privés. Nous ne souhaitons en aucun cas, même en période pré-électorale pour les futures élections chambre, être publiés dans votre journal. En effet, depuis plus de 5 ans, vous n'avez jamais donné suite à nos communiqués de presse et encore moins fait un article relatant nos différentes actions et Assemblées Générales, où parfois, un de vos journalistes était présent.

Votre journal est un journal qui appartient au passé, n'ayant jamais su faire sa révolution, c'est-à-dire l'ouverture ; l'ouverture à d'autres syndicats et à d'autres OPA, à un monde agricole enclin à plus de liberté face à la pensée unique.

Vous comprendrez Monsieur le Président, que pour servir les intérêts de quelques personnes, plutôt que les intérêts des paysans, vous récoltez ce que vous-même et d'autres barons issus du CDJA et de la FDSEA avez depuis trop longtemps répandu sur ce département, la division et la pensée unique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations.

Bertrand VENTEAU

Président de la CR87

La Coordination Rurale de Haute-Vienne a été contactée début novembre par le journal « *L'Union Agricole* » qui, à l'approche des élections à la Chambre d'agriculture, souhaite s'ouvrir miraculeusement à nous après cinq années de censure absolue à notre égard !

Vous pourrez vous rendre compte, en lisant notre réponse, que la CR 87 reste fidèle à ses valeurs et ses statuts, c'est-à-dire, pour la défense active des paysans de la Haute-Vienne, par des responsables syndicaux totalement indépendants de toutes formations politiques et économiques.

La tuberculose : comment le principe de précaution fait crever un peu plus les éleveurs de bovins

Depuis le début de la campagne de prophylaxie 2017-2018, des vaches réagissent positivement à un test qui se révèle ne pas être fiable, l'Intradermotuberculination comparative (IDC). La suite, on la connaît : la Direction départementale de la cohésion sociale pour la protection des populations (DDCSPP) ordonne l'abattage desdites vaches. Les tests et les observations sur les carcasses pratiqués en abattoir font apparaître un résultat négatif. Le discours est bien rodé. L'argument de l'indemnisation est de suite mis en avant. De qui se moque- t-on ? On ne peut pas continuer à faire tuer nos animaux pour rien et attendre des indemnisations ! Il est inconcevable pour un agriculteur qui a mis des années à construire un troupeau, de laisser abattre ses vaches dans l'indifférence, pour servir d'exemple ou pour remplir les poches de quelques exportateurs de bovins à l'international… Eux, qui ne font vêler aucune vache et ne savent pas ce que c'est de traiter une diarrhée ou une grippe !
Nous pouvons remercier ironiquement la FDSEA pour son soutien aux éleveurs lors des conseils d'administration à la Coopérative départementale agricole d'action sanitaire (CDAAS). Elle nous a rondement défendus avec une facturation d'un montant par vache qui avoisine les 12,50 €, alors qu'en 1998, cela coûtait 2,50 €. Que d'augmentation en 20 ans ! Dommage que le prix de nos produits n'ait pas autant augmenté ! Nous pouvons nous demander où passe l'argent du Fond de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) et celui de cette fameuse caisse de solidarité tuberculose que tous les éleveurs de bovins du département payent grassement depuis des lustres ? Est-ce qu'en plus d'engraisser nos animaux, nous n'engraissons pas également des « sert de rien » de la DDCSPP, du GDS et de la filière ? Vous savez, tous ces bureaucrates, qui nous pondent des lois sans en maîtriser pleinement les contraintes et les conséquences...
Que de contention et de stress pour nos animaux, que d'argent gaspillé. Aujourd'hui, nous n'avons plus de temps à perdre, ni les moyens de payer de telles sommes.

Paysans, ne vous laisser plus tondre !

Pascal Missou – Membre de la CR87
Didier Peyronnet – Trésorier de la CR87

Suivez notre page Facebook : "Coordination Rurale Haute-Vienne"

La MSA méprise ses retraités

250 000 retraités agricoles en France, ceux dont les pensions sont les plus faibles, ont connu une mésaventure peu commune à Noël de la part de la MSA.

Après une agréable surprise, lors du versement de leur retraite le 8 novembre, se traduisant par un bonus d'environ 412 €, le Père Noël passait avant l'heure ! C'était sans compter sur la générosité de cet organisme ! Heureux de pouvoir offrir, pour certains, quelques douceurs méritées et pour d'autres, d'améliorer le quotidien, il fallut vite déchanter : le rappel à l'ordre ne se fit pas attendre. Le 23 novembre, une lettre nous informait que le montant des droits de Retraite complémentaire obligatoire (RCO) de janvier à octobre était erroné suite à une anomalie dans les barèmes. (Erreur nationale concernant le montant du Smic agricole : celui-ci étant de 1 140 €). Affolement sans doute au niveau de la direction et nouveau courrier le 24 novembre faisant état qu'un complément de retraite garantissant 75 % du SMIC, soit 855 €, aurait été versé à tous, suite à une regrettable erreur de calcul au niveau national, avec un trop-perçu de 412 €. Donc une récupération par compensation serait effectuée mensuellement dès le 9 décembre jusqu'à l'apurement de notre créance sans dépasser 15 % de la pension totale, c'est-à-dire base plus complémentaire.

Bien sûr, le tout suivi des litanies habituelles, nous faisant part que la MSA était à l'écoute de nos observations avec possibilité de recours amiable dans les 2 mois en s'excusant du désagrément.

Avant de poursuivre, plusieurs interrogations viennent à l'esprit :

- On ne peut pas toujours incriminer l'informatique, il y a bien quelqu'un devant l'ordinateur… Qui a pu commettre une telle erreur ?
- La MSA a fixé elle-même le pourcentage de la compensation. Sur quoi s'est-elle basée ? Et pour l'échelonnement de la créance ?
- Avions-nous le temps de réagir entre le 24 novembre et le 9 décembre ?
- Saviez-vous qu'il existe un Smic agricole ?
- Pourquoi ne pas avoir touché ce complément à partir de janvier 2017 ?
- Etc.

À toutes ces questions, nous sommes en droit d'obtenir des réponses de la MSA, si nous arrivons à la joindre par téléphone avant de nous énerver : tapez 1, tapez 2, tapez 3, pour toute autre demande, tapez 4… « La personne que vous demandez n'est pas là aujourd'hui », « toutes les lignes de votre correspondant sont occupées », « veuillez rappeler ultérieurement »… Et j'en passe. C'est usant !

Pour ceux qui ont la chance d'avoir Internet, l'aventure est plus simple et les questions auxquelles on veut bien vous répondre vous parviennent dans les 48 heures. Malgré tout, il est anormal qu'une telle structure au service de l'agriculteur soit devenue pratiquement injoignable par téléphone alors que le nombre d'agriculteurs diminue !

Nous pensons également que vu la modicité de nos retraites, certaines personnes pourraient avoir un peu de décence, de retenue et prendre en considération nos démarches avec plus de courtoisie.

Sans contester les dires de la MSA, nous restons frustrés en ce début d'année par un manque de clarté, d'humilité, de respect et de perspectives envers les anciens d'une profession sans cesse chahutée et dévalorisée.

Philippe De Launay – Retraité agricole

La représentativité selon la CR

Le Gaec Michelet-Joyeux, à Blond, a un besoin en bâtiment en raison du développement de sa production. Malgré des bâtiments existants, mais peu fonctionnels, les associés ont fait le choix de nouvelles constructions, avec un investisseur en bâtiment, couverts en panneaux photovoltaïques.

À leurs yeux, l'avantage est double : un investissement divisé par deux avec des surfaces qui permettent des conditions de travail optimales et un bien-être animal nettement amélioré.

Pour notre première CDPENAF, quelle ne fut pas notre surprise de voir passer des demandes de permis de construire pour des bâtiments équins au milieu des bois et dans des zones marécageuses. Ceci peut sûrement s'expliquer par le fait, qu'une des fonctionnaires présente est une grande adepte du monde du cheval de loisir, mais pas de ceux qui sont capables de vivre de la production équine.

Le Gaec Michelet-Joyeux est victime de la part de l'administration d'un délit de faciès, les bâtiments leur sont nécessaires, même si leur projet ne fait pas parti des projets collectifs en bâtiments photovoltaïques (SAS) portés par la chambre d'agriculture. Ce qui apparemment pose problème d'après notre très éclairée fonctionnaire.

Quelle fut notre surprise quand vint le vote, de voir les élus respectifs de la Chambre, de FDSEA 87 et JA 87 s'abstenir sur les conseils de l'administration.

Et ce, malgré le fait que nous ayons expliqué, combien ce Gaec avait largement besoin de ces surfaces pour pouvoir travailler convenablement. Notre représentativité nous permet d'apercevoir ce que nous ressentions sur le terrain : une administration anti-développement économique et des responsables professionnels d'un piètre niveau et sans grande conviction.

Nous irons jusqu'au bout de la démarche pour que les projets du Gaec Michelet-Joyeux puissent aboutir.

Suivez nous sur Twitter : @CR_HauteVienne

Au loup, au loup ! (la suite)

Dans le précédent journal, je vous ai brièvement exposé la situation du loup en France, ainsi que la crainte légitime de voir apparaître ce fléau dans notre région.
Aujourd'hui, on y est (bientôt) puisque la Corrèze commence à se mettre en alerte, une réunion de veille ayant été organisée par la préfecture (puis annulée et reportée pour des motifs sur lesquels je ne m'étendrai pas ici) suite à des signalements de présence du canidé.

Officiellement, l'ONCFS n'a constaté aucune attaque sur des animaux domestiques. Effectivement, quand on explique au propriétaire de chaque animal retrouvé bizarrement (et très nettement) égorgé, que c'est bien évidemment un chien du voisinage qui a fait le coup et qu'en plus on ne réalise AUCUN prélèvement sur les plaies de la victime, et bien on ne constate pas d'attaque de loup, c'est certain.

On gagne du temps pour laisser le prédateur coloniser la zone, jusqu'au jour où les attaques sont trop importantes et alors les organismes d'État annoncent que les loups sont officiellement présents.
Ainsi, pendant 3 ou 4 ans, les loups ont eu tout le loisir de s'installer sur le territoire. Chassant çà et là un veau ou des brebis sans être dérangés par des défenses des autochtones. Et du jour au lendemain, le ciel tombe sur la tête des éleveurs.

Alors qu'AUCUN organisme professionnel ne s'est impliqué dans le problème avant, il faut dans l'urgence penser des moyens de protection tous plus coûteux, inadaptés et, à terme, inefficaces, les uns que les autres, et qui n'auront pour utilité que de faire vivre un peu plus de monde sur notre dos !
A ce sujet, je vous renvoie à la lecture de l'étude de l'Inra réalisée pour les grands causses de l'Aveyron afin que vous compreniez pourquoi chez nous, il est **inenvisageable** de mettre en place les moyens de protection actuels.
https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/416199-957cd-resource-resume-rapport-aveyron-nov2017.pdf

Pendant ce temps, les associations environnementalistes ont anticipé (elles) et bien préparé le terrain à coup de conférences pour les enfants et de diffusion de films de propagande sur « les gentils loups qui sont essentiels à la biodiversité et inoffensifs pour l'homme ». Les populations locales pensent que nous, éleveurs, sommes de gros feignants collecteurs de subventions et qu'on n'a qu'à mieux surveiller nos troupeaux. Véridique : je suis allée à certaines de ces conférences pour donner notre point de vue et rétablir des vérités et je vous assure que les réflexions des gens sont vraiment surprenantes... Cette propagande est relayée par les médias locaux qui participent à la dédiabolisation du loup en parlant du « bon vieux temps où tout le monde cohabitait en harmonie » voire en faisant carrément preuve de révisionnisme lorsqu'ils expliquent que les loups n'ont JAMAIS tué d'homme, que tout ça, c'est des histoires de curé, etc.

Alors, quand en plus, c'est la presse agricole régionale, l'Union Agricole du 5 janvier pour ne pas les nommer, qui promeut un livre intitulé « L'adieu aux loups » faisant l'éloge des « meneurs de loups » sur le plateau de Millevaches où des gens méchants veulent exterminer une meute, j'estime que, vu de notre profession et dans le contexte actuel, on peut être choqué !

Ce que je vous raconte s'est passé dans toutes les régions que les loups ont colonisées (la plus proche étant actuellement le Cantal). Lors de l'Assemblée générale de la CR à Mende en Lozère, la fureur des éleveurs était palpable. La situation devient invivable dans les montagnes et elle le sera d'autant plus dans les plaines !

La plaquette prédation de la CR vous est jointe à ce journal pour vous donner plus d'informations.

C'est au vu de tout ce qui se passe qu'avec un petit groupe d'agriculteurs limousins, nous avons créé une association comme il en existe déjà dans les zones de prédation. Nous sommes ouverts à tous, quelle que soit la couleur syndicale, mais aussi aux particuliers, aux élus, aux autres professionnels agricoles, etc.
Notre but est d'être réactifs à chaque suspicion d'attaque de loup.

Nous voulons réaliser des prélèvements sur les animaux tués, pour savoir ce QUI nous attaque et réaliser une cartographie des événements qui aidera à une meilleure estimation des populations de prédateurs présents.
Nous pensons aussi que pour supporter psychologiquement ce qui va arriver, il vaut mieux être plusieurs.
Enfin, il nous paraît important de faire de la VRAIE information pour la population et d'expliquer aux gens ce qui se passe réellement quand les loups s'installent sur un territoire.
Si vous voulez des informations, vous pouvez contacter l'animatrice de la CR qui me transmettra.

On est à la veille d'un nouveau plan loup qui portera sur la période 2018-2023 où, encore une fois, c'est le prédateur que l'État va protéger, à coup de millions d'euros de la PAC (**35 millions par an** prévus pour les années à venir) et ça, à la CR, nous ne l'acceptons pas !

Emilie Pons-De Launay – Secrétaire adjointe de la CR87

Les États généraux de l'alimentation : conclusions et solutions ?

Les États généraux de l'alimentation (EGA) se sont terminés en décembre, après cinq mois de concertation, quatorze ateliers de réflexion sur les problèmes agricoles et 75 réunions. Il y avait beaucoup de monde autour de la table, mais très peu d'agriculteurs et pour la plupart, ils avaient une double casquette : présidents de grosses coopératives, de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), des interprofessions ou parfois, une triple casquette, comme président de certains ateliers.

La Coordination Rurale avait 28 représentants agriculteurs répartis dans tous les ateliers. Le message récurrent était de rappeler la nécessité de partir d'un prix rémunérateur payé aux agriculteurs et non pas d'indexer nos produits d'excellence à haute valeur ajoutée sur les cours mondiaux. Je ne vous cache pas que j'avais un petit doute sur les solutions qui pouvaient sortir de cette supra consultation, d'autant que les participants étaient majoritairement de grands manitous de la grande distribution, de l'agroalimentaire et de la FNSEA. Pourtant, le problème est très simple : le prix payé aux agriculteurs est plus bas que les coûts de production. La solution n'est pas plus compliquée, il faut payer le prix juste. Message reçu par le président Macron, si on en juge son discours d'octobre 2017 à Rungis. Il a promis qu'il modifierait « la loi pour inverser la construction du prix qui doit pouvoir partir des coûts de production ».

Nous attendons avec impatience.

Pour la conclusion des EGA, le gouvernement a t-il bien pris la mesure du problème ? Les quatorze fiches conclusives ont été confiées à l'interprofession pour la mise en œuvre des solutions. 100 % des interprofessions étant tenues par la FNSEA, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

En parallèle avec les EGA, localement, nous avons aussi nos commissions. Vous l'avez constaté comme moi, lorsqu'il y a un problème, on crée une commission. Beaucoup de personnes vont réfléchir et à la fin, elles rendent un rapport ou des fiches et le travail est terminé. Peu de solutions sont mises en place, mais nous sommes bien contents car nous avons clairement identifié le problème.

Cette pratique est tellement efficace que la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a organisé au lycée agricole « Les Vaseix », le 19 janvier dernier, une journée de « réflexion participative » sur l'agriculture. J'y étais. Voici les thèmes abordés : la place de l'agriculture dans la société, le revenu et la viabilité sur nos exploitations, la dimension environnementale à l'échelle des exploitations et l'adéquation des produits aux marchés. Joli programme !

Nous avions douze petites fiches à compléter et ensuite une mise en commun « partage tes objectifs ». Il s'agissait d'écrire la contribution de la Haute-Vienne au projet agricole régional, national et européen, de connaître les préoccupations des agriculteurs au sein de la société…

Et bien voilà, nous avons tous bien réfléchi, mais il ne fallait pas sortir du cadre strict de la réflexion dirigée car, dès que l'un des participants émettait la moindre critique sur le fonctionnement du système agricole ou des instances officielles, il se faisait couper immédiatement la parole.

Durant ce séminaire, les problèmes des agriculteurs ont été bien cernés et je vais vous faire un résumé des solutions qui sont sorties de cette journée : mieux informer et éduquer les consommateurs, les inviter à venir visiter nos fermes, mettre des étiquettes sur nos produits…

Nous n'avons pas perdu notre temps car nous avons eu un discours du représentant Chambre des coopératives qui nous a expliqué combien nos coopératives sont formidables, combien elles font le maximum pour défendre les intérêts des agriculteurs et que si elles étaient plus grosses, elles iraient encore mieux. Quant au président de la FDSEA, il se demande comment le président Macron a pu avoir une idée aussi stupide que de faire entrer les coûts de production dans la formation des prix. Il se demande bien comment il va le mettre en œuvre.

Si vous avez des difficultés pour faire ce calcul, demandez à la CR, on peut vous aider.

Puis, a suivi le discours du représentant du Crédit Agricole qui a assuré de son soutien. Il nous prêtera quelle que soit la production et il ne faut pas avoir peur d'investir car, je cite : *« l'avenir sourit aux audacieux »*. Enfin, le message qu'il veut faire passer, c'est la nécessité de s'assurer. Aujourd'hui, tout s'assure : l'herbe, les aléas climatiques, le revenu… Pourquoi se priver car c'est payé en partie par la PAC. L'idéal serait que tous les agriculteurs cotisent, sinon le Crédit Agricole ne pourra pas rembourser tous les sinistres.

Je suis rentré dans ma ferme. Je continue à produire du lait que la coopérative collecte, transforme et revend au mieux de mes intérêts. Je ne sais pas quel prix je serai payé dans les mois qui suivent mais, il paraît que la tendance est à la baisse. Je me demande si je ne devrais pas emprunter un peu d'argent au Crédit Agricole pour me payer une bonne assurance sur les aléas politiques...

Si vous vous posez des questions, rejoignez la Coordination Rurale pour peser sur la modification en profondeur de nos politiques de prix agricoles. **Venez nombreux à l'Assemblée générale le 16 mars 2018 à 20h à Pierre Buffière.**

Joseph Dekkers - Membre de la CR87

Pratique : la Lettre de change-relevé (LCR)

On dit « relevé » parce que la présentation de la lettre de change au débiteur est effectuée au moyen d'un relevé et non de l'effet lui-même. On distingue la LCR papier et la LCR magnétique. Pour être valides, les LCR doivent mentionner : la dénomination de lettre de change dans le titre lui-même, le mandat pur et simple de payer une somme déterminée, le nom du tiré, l'échéance, le lieu où le paiement doit s'effectuer, le nom du bénéficiaire, la date et le lieu où la lettre est créée, et la signature du tireur. Par son acceptation, on s'oblige à payer la LCR à l'échéance. On ne peut rien invoquer pour s'y soustraire. Sauf exceptions, on peut refuser d'accepter la traite émise contre soit, en cas de difficulté de trésorerie ou si l'on fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Il faut alors la renvoyer rapidement à celui qui l'a envoyée. Le refus d'acceptation doit être constaté par « protêt » par un notaire ou un huissier.

Quel est l'intérêt d'un règlement par LCR ?

Pour le fournisseur : il peut être payé immédiatement s'il recourt à l'escompte. Il peut aussi demander la garantie d'un tiers, pour se retourner contre ce dernier en cas de défaillance de son client.

Pour l'agriculteur : il bénéficie d'un délai pour payer.

Pour la banque : elle facture des commissions et elle bénéficie souvent d'une meilleure garantie en raison de la solidarité des signataires de la LCR. En principe, le tiré est tenu de payer immédiatement la lettre de change qui lui est présentée à l'échéance.

Si le client rencontre des difficultés, il peut solliciter, par lettre recommandée avec accusé de réception, un report d'échéance auprès de son fournisseur. Il ne peut pas lui imposer. Souvent, les distributeurs de phytosanitaires proposent de payer après la récolte, les frais financiers sont de l'ordre de 0,8 à 1 % mensuel après les 30 jours fin de mois. Au total sur une année, cela peut lui coûter très cher. En cas de défaut de paiement à l'échéance, c'est au porteur de réclamer le montant de la lettre de change à tous les garants de celle-ci. Le défaut de paiement est constitué, même en cas de paiement partiel.

Service juridique CR nationale

Agenda

Novembre 2017

07 : Comité directeur CR Nationale - Paris
09 : Corefi bovin viande - Angoulême
13 : Réunion FDCFS - Limoges
16 : CA Interbev - Cognac
17 : Rencontre Jean Baptiste Djebbari, député - 2ème circonscription de la Haute-Vienne
17 : Assises foncières Safer Chanteix (19)
21 : Comité départemental abattoir - Limoges
22 : Rencontre Union Agricole - Limoges
23 : Session Chambre Régionale – Bordeaux
24 : Rencontre Marie Ange Magne, députée 3ème circonscription de la Haute-Vienne
28 : Session Chambre Agriculture Haute-Vienne Panazol

Décembre 2017

05 : Commission des recours ASP - Limoges
06 : AG de la CR Nationale – Mende (48)
07 : Congrès de la CR Nationale – Mende (48)
08 : Rencontre Sophie Beaudouin-Hubière, députée de la 1ère circonscription de la Haute-Vienne
13 : Conseil d'administration Safer – Verneuil sur Vienne
19 : Conseil d'administration CR Régionale – Mérignac

Janvier 2018

18 : Réunion ICHN - ZDS - Limoges
18 : Révision du schéma cynégétique – volet sanglier - Limoges
19 : Séminaire de réflexion : quelle contribution de la Haute-Vienne au projet agricole régional, national et européen
23 : Réunion CR Nationale - Angoulême
23 : Comité Technique Départemental Safer – Verneuil sur Vienne
23 : CDPENAF – Limoges

✂----------

Bulletin d'adhésion 2018

Nom, Prénom : .....
Raison sociale : .....
Adresse : .....
Code postal : .....
Commune : .....
Courriel : .....
Tél : .....Port : .....

❑ J'adhère à la Coordination Rurale de Haute-Vienne
Cotisation : 50 €

Bulletin à retourner complété et signé, accompagné du règlement à :
Coordination Rurale 87
Espace de la Seynie
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Je suis producteur de :
❑ Grandes cultures
❑ Cultures spécialisées
Précisez : .....
❑ Bovin Viande
❑ Bovin Lait
❑ Ovin
❑ Caprin
❑ Porcin
❑ Aviculture
❑ Autre : .....
❑ En agriculture bio
Employeur de main d'œuvre :
❑ Permanente ❑ Saisonnière
Vente directe : ❑ Oui ❑ Non